



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-93452>

Département(s) de publication : **33**

Annonce n° **24-93452**

Travaux

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali)

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 20007009200222

**Ville** : Libourne cedex

**Code postal** : 33505

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 33

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur** : <https://demat-ampa.fr>

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur** : Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles** : Non

**Nom du contact** : SCACP

**Adresse mail du contact** : marchespublics@lcali.fr

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure** : Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation** :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Renseignements concernant la situation juridique du candidat : 1. Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusion mentionnés au chapitre 1er du titre IV du Livre 1er du Code de la Commande Publique (CCP), (articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11), et notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ; 2. Les habilitations du mandataire par les représentant qualifiés de ses cotraitants en cas de groupement ; 3. Le pouvoir de la ou des personnes habilitées à engager les opérateurs ;
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Renseignements concernant la capacité économique et financière du candidat : 4. Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices

disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; 5. Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ;

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise : 6. Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; 7. Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ; 8. Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ; 9. Le cas échéant, des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres.

**Technique d'achat** : Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis** : 17/09/2024 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes** : Non

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Travaux de menuiseries extérieures et d'isolation de la piscine de Saint-Seurin-sur-l'Isle

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 45212212

**Type de marché** : Travaux

**Description succincte du marché** : Travaux de menuiseries extérieures et d'isolation de la piscine de Saint-Seurin-sur-l'Isle

**Lieu principal d'exécution du marché** : Saint-Seurin-sur-l'Isle

**La consultation comporte des tranches** : Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché** : Non

**Marché alloti** : Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire** : Non

**Autres informations complémentaires** : Critères d'attribution Le classement des offres et le choix du /des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous : Critère prix:40 points Critère valeur technique : 45 points Critère délais: 10 points Critère Performances environnementales: 5 points Voies et délais de recours Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal Administratif de Bordeaux 9 rue Tastet BP 947 33063 BORDEAUX CEDEX Tél : 05 56 99 38 00 Télécopie : 05 56 24 39 03 Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : - Conformément aux dispositions des articles L.551-13 et suivants et R.551-7 et suivants du Code de la Justice Administrative, référé contractuel dans un délai de : - 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, à compter de la notification de la conclusion du contrat ; - 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée. - Recours en contestation de validité du contrat : dans un délai de deux mois à compter de

l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Ce recours pourra, le cas échéant, être assorti d'une demande de référé-suspension (article L 521-1 du Code de justice administrative).

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/08/2024**